

Réaliser sa PAC avec MesParcelles

Voici un guide complet pour réaliser votre déclaration PAC à partir de MesParcelles.

Les pages suivantes reprennent dans le détail les différentes étapes, au préalable vous trouverez ci-dessous les principaux points pour y arriver ainsi que vos contacts pour vous accompagner en cas de difficulté.

Les étapes clés :

- 1. A partir de TELEPAC, ouvrir le RPG pour générer le fichier d'export et seulement ensuite télécharger le fichier de la déclaration PAC 2021 : pour vérifier la concordance des numéros des îlots et les contours des îlots**
- 2. Vérifier son assolement : ne pas oublier les tas de fumier, les pommes de terre**
- 3. Vérifier les codes cultures PAC : BTH = blé, SNA = tas de fumier....**
- 4. Vérifier la largeur des bandes tampons**
- 5. Si nécessaire, renseigner les parcelles BIO, ICHN**
- 6. Renseigner les SIE : engrais verts, jachère, luzerne... et vérifier le taux**
- 7. Réaliser l'export de MesParcelles vers TELEPAC**



Si vous venez de créer la campagne 2021, il sera nécessaire d'activer le service TELEPAC dans le module « services connectés »

Vos contacts :

ADAR du Kochersberg : Blandine Fritsch 06 74 56 49 02

ADAR de l'Alsace du Nord : Anne Hennard 06 74 56 42 82

ADAR de la Plaine de l'Ill : Christelle Barthelmebs 06 74 56 37 07
Pauline Leblanc 06 73 49 14 16

Pour le Haut-Rhin : Jonathan Dahmani 06 32 00 40 54
Claire Gravey 06 70 13 37 38
Nicolas Jeannin 06 48 22 58 56
Service Economie de Ste Croix En Plaine 03 89 20 97 19

Réaliser sa PAC avec MesParcelles en 7 étapes

Ce guide est destiné aux abonnés MesParcelles souhaitant réaliser leur déclaration PAC à l'aide de MesParcelles.

Préambule.....	8
1. Récupérer des éléments sur Telepac.....	9
2. Mettre en cohérence les contours d'îlots MesParcelles et Telepac si nécessaire	10
2.1 Modification des îlots.....	10
2.2 Saisie de la justification des îlots modifiés.....	12
3. Vérification de la cohérence des numéros d'îlot	13
4. Vérification des codes PAC et compléments d'informations sur les parcelles.....	14
5. Vérification des données PAC	16
5.1 PAC - Général.....	16
5.2 PAC – Bordures	18
5.3 PAC – BIO	19
5.4 PAC – SIE.....	19
5.5 PAC – MAEC / Agroforesterie	21
5.6 PAC – Prairies ou Pâturages permanents	21
6. Export depuis MesParcelles	22
6.1 Extraction des îlots et parcelles.....	22
6.2 Enregistrement des données sur votre ordinateur :	24
7. Import sur Telepac	24

Préambule

MesParcelles va utiliser des données issues de Telepac afin de mettre à jour, renseigner et vérifier les données essentielles à la déclaration. Une fois ce travail de renseignement et de consolidation effectué sur MesParcelles, l'ensemble des informations pourra être retransmis à Telepac pour finaliser le dossier.



Lors de la réalisation du dossier PAC vous pouvez être amené à modifier des parcelles et des îlots. Il peut être utile de sauvegarder les informations du dossier comme le PPF, vous pouvez l'éditer avant de procéder à toute modification PAC via le menu Documents > Plan prévisionnel de fumure (que vous pouvez trouver rapidement en cochant 'Editions réglementaires uniquement'). Faites de même pour le cahier d'épandage, le registre phytosanitaire, ...

1. Récupérer des éléments sur Telepac

Pour récupérer les contours d'îlots sur Telepac au format .XML, il faut aller sur le site de Telepac (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>) et se connecter avec le package de votre exploitation.

Comme cette année, les DDT ont modifié certains îlots dans les départements avec les nouvelles orthophotos, récupérez d'abord le **xml 2021** initialisé (complet après avoir débloqué la page RPG de Télépac), afin de vérifier les contours d'îlot et leur n° de référence uniquement.

Pour cela, cliquez sur la ligne Dossier PAC 2021,

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 17h (heures de métropole) | Déconnexion

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

ÉVENEMENTS LEGISLATION CONSEILS QUESTIONS RÉPONSES CONDITIONNÉLITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2019 FORMULAIRES ET NOTICES 2020 FORMULAIRES ET NOTICES 2021

N° PACAGE : 999100200
PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION
N° SIRET : 000000000000000
Date de création le 25/03/2021 à 12:11:52
Modifier votre mot de passe

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2021

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux vaches sous la mère et aux vaches bio (VSLM) pour 2021 sont ouvertes. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 17 mai 2021 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2021

- Les télédéclarations 2021 des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) sont fermées depuis le 26 février 2021. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Mise à jour des données de votre exploitation

Dossier PAC 2021
Dossier PAC - campagne 2021
ABA/ABL/AC

Cliquez en bas à droite sur ACCEDER A LA TELEDECLARATION,

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 17h (heures de métropole) | Déconnexion

telepac Dossier PAC 2021

ACCUEIL DOSSIER PAC 2021

Vous avez commencé à télédéclarer votre dossier PAC pour la campagne 2021.

ATTENTION : En l'état actuel, votre dossier est considéré comme non déposé car il n'est pas signé électroniquement. Pour que votre dossier soit pris en compte, vous devez impérativement le signer sur telepac, et cela au plus tard le 17 mai 2021 à 23h59.

Après cette date et jusqu'au 11 juin 2021 inclus, vous aurez encore la possibilité de télédéclarer votre dossier, mais seulement si vous ne l'avez pas déjà signé une première fois et des pénalités pour dépôt tardif seront appliquées.

Pour déposer votre dossier, il convient :

- de compléter votre déclaration si elle n'est pas terminée ;
- de procéder à son dépôt en accédant à l'écran « TÉLÉDECLARATION » | Dépôt de dossier »

Une fois votre dossier signé en ligne, un accusé de réception sera généré et disponible sur telepac. Vous pouvez également recevoir cet accusé de réception sur votre messagerie électronique si vous renseignez votre adresse électronique dans le cadre de votre déclaration. Dans tous les cas, votre télédéclaration restera consultable en ligne sur telepac.

MODIFICATION DE VOTRE TELEDECLARATION

Après dépôt et jusqu'au 17 mai 2021 inclus, vous pouvez toujours modifier votre déclaration en ligne en cliquant sur le lien « Modifier après dépôt » dans l'onglet « DECLARATION ».

ATTENTION : Dans ce cas, si vous souhaitez que votre déclaration modifiée soit prise en compte, il convient impérativement de la signer de nouveau sur telepac, et cela le 17 mai 2021 au plus tard. Il ne sera pas possible de modifier après le 17 mai 2021 une télédéclaration déjà signée. Si vous voulez modifier après le 17 mai 2021 votre télédéclaration déjà signée, vous devez déclarer vos modifications sous forme papier au moyen du formulaire « Modification de la déclaration » que vous pouvez télécharger depuis l'onglet « FORMULAIRES ET NOTICES 2021 ».

IMPORTANT : DROITS A PAIEMENT DE BASE (DPA)

Si vous êtes concerné par des transferts de DPA intervenus entre le 16 mai 2020 et le 17 mai 2021, n'oubliez pas de transmettre les coordonnées correspondantes de transfert à la DDT au plus tard le 17 mai 2021 afin qu'ils soient pris en compte pour le paiement des aides découplées 2021.

Vous pouvez transmettre vos formulaires DPA (classés de transfert ou demande de dotation) soit en les envoyant sous format papier à la DDT au plus tard le 17 mai 2021 (en conservant une copie), soit en les numérisant et en les joignant à votre télédéclaration PAC (partie « pièces justificatives », en conservant les originaux).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DDT de votre département.

ACCEDEZ A LA TELEDECLARATION

Sur l'écran IDENTIFICATION, cliquez en bas à droite sur PASSER A L'ECRAN SUIVANT,

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 17h (heures de métropole) | Déconnexion

telepac Dossier PAC 2021

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ

Vérifiez attentivement les données ci-dessous. Si vous souhaitez les modifier, allez dans la rubrique « Données de l'exploitation » accessible depuis l'écran d'accueil de telepac.

Dénomination sociale :	PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION	Forme juridique :	Établissement public
N° SIRET :	000000000000000	N° de détenteur :	FR999000000

Associés de l'exploitation :

Numéro Pacage	Culture	Personne et forme ou raison sociale	Télé(s)	Associé exploitant	Cédant
000000000	Maisons	RESPONSABLE DEMONSTRATION Niveau 01011930	Non	Oui	

Adresse de réception du courrier et téléphone fixe :

Complément, Bâtiment :		Numéro et nom de voie :	1 rue des Champs
Lieu-dit :		Code postal :	70000
Commune :	VESOUL		
N° de téléphone :	00 00 00 00 00		
Adresse électronique :	producteur.demo@nest.com		

Adresse et téléphone fixe du siège de l'exploitation :

Complément, Bâtiment :		Numéro et nom de voie :	BELLEVUE DE LA DEMONSTRATION
Lieu-dit :		Code postal :	00000
Commune :	PORT SUR SAONE		
N° de téléphone :			

PASSER A L'ECRAN SUIVANT

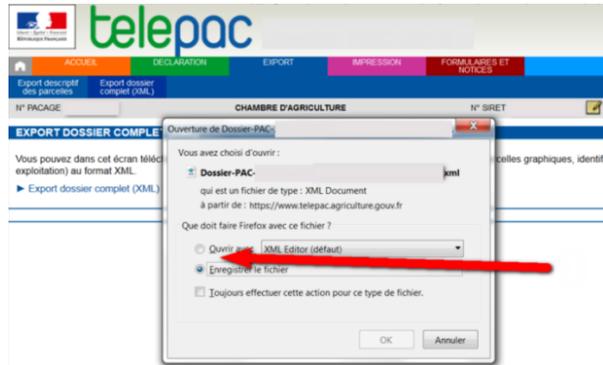
Pour récupérer votre .XML instruit 2021, cliquez sur le menu bleu EXPORT, le sous-menu Export dossier complet (XML), puis sur le lien correspondant.

EXPORT DOSSIER COMPLET (XML)

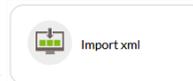
Vous pouvez dans cet écran télécharger sur votre ordinateur les données de votre dossier (îlots graphiques, parcelles graphiques, identification de votre exploitation) au format XML.

- ▶ Export dossier PAC (XML) instruit 2020
- ▶ Export dossier PAC (XML) déclaré 2021

Téléchargez le dossier « [export dossier PAC \(xml\) déclaré 2021](#) » en cliquant sur **Enregistrer le fichier**.



Pour l'import, sur MesParcelles, cliquez sur le menu Engagement > PAC > Echanges Telepac. (Si le menu est absent, ajoutez le service Telepac via le menu Services connectés > Catalogue de services.)



Une fois arrivé sur la page d'échange avec Telepac, cliquez sur

Important :
Les données îlots & parcelles du dossier ne seront pas modifiées lors de cet import.
Seules les données choisies seront importées. Les données existantes seront remplacées par celle contenues dans le fichier Télépac (XML).

Fichier xml Télépac:

Cliquez sur Parcourir... et sélectionnez le fichier .XML récupéré depuis Telepac.

Puis, cliquez sur Importer.

Fichier xml Télépac:

SNA : 65 éléments dans le fichier XML, 65 actuellement importés Murielle Colas le 03/02/2020.

ZDH : 49 éléments dans le fichier XML, 49 actuellement importés Murielle Colas le 03/02/2020.

MAE : 0 éléments dans le fichier XML, 0 actuellement importés.

Données du S1

Ne pas cocher les cases SNA et ZDH

Conserver uniquement les données du S1

2. Mettre en cohérence les contours d'îlots MesParcelles et Telepac si nécessaire

2.1 Modification des îlots

Allez sur le menu Engagement > PAC > Îlot

Deux options sont possibles :

Cochez « les îlots téléchargés depuis Telepac » pour comparer les îlots de MesParcelles aux îlots importés de Telepac.

Cochez « îlots de référence (ASP-IGN) 2020 » pour comparer les îlots de MesParcelles aux îlots anonymes de l'administration.

Îlots - PAC Carte

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Vous pouvez choisir l'origine des îlots de référence à comparer avec les îlots de votre dossier, suivant deux options :

(Pas de comparaison)

Îlots de référence (ASP-IGN) 2019

Les îlots téléchargés depuis Télépac
Fichier Dossier-PAC-2019_dossier_999400782.xml importé le 2020-03-09

Mettre à jour les îlots de comparaison

ATTENTION !
2 îlots ne sont pas présents dans votre dossier, vous pouvez les visualiser en cliquant ici

Enregistrer numéros saisis Reprise automatique des numéros Reprise groupée

N°	N° îlot télépac	Nom	Comm...	Surf. mesurée	Surf. déclarée	Type îlot	Écart ASP	Écart parcelles			
1	✓	îlot n°1	AUBE...	0.49	0.49	PAC	-0.04 ha	✗	🔍	🔗	🗑️
2	✓	îlot n°2	AUBE...	4.23	4.23	PAC		✗	🔍	🔗	🗑️
3	✓	îlot n°3	MIRA...	11.11	11.11	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
5	✓	îlot n°5	MIRA...	15.13	15.13	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
8	✓	îlot n°8	MIRA...	6.64	6.64	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
9	✓	îlot n°9	MIRA...	2.64	2.64	PAC		K	🔍	🔗	🗑️
10	✓	îlot n°10	MIRA...	3.35	3.35	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
12	✓	îlot n°12	MIRA...	4.78	4.78	PAC		K	🔍	🔗	🗑️
13	✓	îlot n°13	MIRA...	0.71	0.71	PAC	-0.05 ha	✗	🔍	🔗	🗑️
15		îlot 15	VILLE...	3.15	3.15	PAC	?		🔍	🔗	🗑️
16		îlot 16	MIRA...	3.02	3.02	PAC	?		🔍	🔗	🗑️
40	4	îlot n°40	MIRA...	0.46	0.46	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️

Reprise groupée

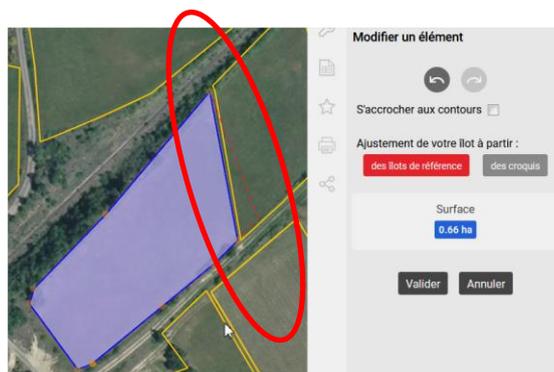
Vérifiez les alertes dans la colonne 'Ecart ASP'.

	Ce symbole signifie que l'îlot n'existe plus sur la couche de référence. Si l'îlot ne fait plus partie de l'exploitation, il convient de le supprimer via le bouton Carte.
	Ce symbole indique qu'il existe une différence de contours entre l'îlot MesParcelles et l'îlot de référence ASP.
	Ce symbole permet de mettre en cohérence l'îlot avec les contours validés par l'ASP
	Ce symbole indique les îlots à fusionner
	Ce bouton permet de faire les ajustements en masse des îlots cochés.

Il est possible de faire des ajustements groupés sur plusieurs îlots en même temps via le bouton 'Reprise groupée'. (Attention, cette manipulation est proposée uniquement sur les îlots composés d'une seule parcelle, et ne permet pas de visualiser les contours avant modification.)

Dans le cas d'une reprise d'îlot individuelle, cliquez sur le symbole afin d'ajuster les contours de l'îlot. Ce simple clic permet d'afficher l'Assistant de reprise.

En arrivant sur l'assistant, la reprise s'effectue automatiquement sous vos yeux.



Si la reprise ne vous convient pas, cliquez sur la flèche de retour arrière .

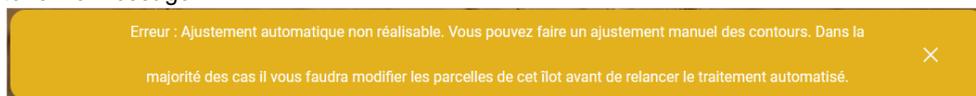
Après modification, le tracé initial de l'îlot modifié apparaît en tirets rouges .

Les îlots, récupérés par le XML de Telepac et issus de la couche des îlots anonymes apparaissent en jaune.

A tout moment, l'îlot dessiné sur MesParcelles apparaît en premier plan en bleu.

Une fois le traitement effectué, cliquez sur 'Valider'.

Si vous obtenez le message :



C'est parce que la mise en cohérence a pour conséquence de changer le nombre de parcelles de l'îlot (suppression d'une parcelle ou parcelle séparée en deux).

Ici le contour de l'îlot instruit (en jaune) est situé au-delà de la bordure. Mettre en cohérence l'îlot de MesParcelles avec l'îlot instruit générerait la suppression de la bordure.

Vous devez ajuster les contours de l'îlot vous-même en cliquant sur le bouton Carte, de la page des îlots PAC et modifier les parcelles si nécessaire (fusion). Puis relancer à nouveau le traitement en reprenant l'étape.



Dans certains cas d'agrandissement d'îlot où la reprise ne fonctionne pas, on peut :

- ajouter un îlot contigu en utilisant les fonctions de rognage,
- fusionner l'îlot ajouté avec l'îlot existant.

2.2 Saisie de la justification des îlots modifiés

On définit par 'îlots modifiés ou nouvel îlot pour cette campagne', les îlots dont les contours sont différents de Telepac, ainsi que les îlots nouvellement créés. Ceci ne concerne pas les îlots supprimés.

Pour les îlots nouvellement ajoutés, la fenêtre s'affiche à la création et la case est cochée par défaut. Vous pouvez modifier la justification.

 Un texte libre est exigé dans Telepac. Dans MesParcelles, il correspond par défaut au libellé choisi dans le menu déroulant.

Si des îlots sont différents de Telepac (donc « Modifiés pour l'administration »), il est nécessaire de le préciser dans MesParcelles (Menu Engagement > PAC > Îlot, puis cliquez sur le crayon de l'îlot à modifier). Vous devez cocher 'Cet îlot a été modifié', puis saisir les informations de cette « modification ».

Sans cette précision, l'export de l'îlot modifié ne sera pas possible vers Telepac.

Sur la page Engagement / îlot, vous avez à disposition un visual vous permettant de vérifier rapidement les îlots dont la CREATION/MODIFICATION a été justifiée, ainsi que de visualiser la justification précise indiquée.

Justification	Écart ASP	Écart parcelles	
		✓	 
		✓	 
		✓	 
	-1.93 ha	✗	 
Echange de parcelles avec le GAEC des Champs Gris			
	0 ha	✗	 
	9.53 ha	✗	 

3. Vérification de la cohérence des numéros d'îlot

Il est important qu'ils soient en cohérence avec la déclaration PAC.

Un outil permet de comparer les numéros d'îlots de MesParcelles avec ceux de Telepac grâce au XML importé de Telepac. Ces informations ne sont pas disponibles dans la couche des îlots anonymes.

Quand un écart est détecté, le numéro Telepac s'affiche dans la colonne « N° îlot Telepac ». Si les numéros sont en cohérence, une coche verte est visible. Rien ne s'affiche dans cette colonne pour les îlots nouvellement ajoutés. En cas de différence, vous pouvez ajuster manuellement ou automatiquement.

L'ajustement manuel s'effectue en indiquant dans la case active (bordée d'un liseré rouge) le numéro souhaité, puis en cliquant sur le bouton 

L'ajustement automatique s'effectue en cliquant sur le bouton 

N°	N° îlot télépac
1	✓
2	✓
3	✓
5	✓
8	✓
9	✓
10	✓
12	✓
13	✓
15	
16	
40	4

4. Vérification des codes PAC et compléments d'informations sur les parcelles

La saisie des informations se fait via le Menu Engagement > PAC > Parcelle soit à partir du tableau, soit via la

Carte accessible avec le bouton Carte :



a : le cadre occupation culturelle permet de renseigner la culture principale.

Sélectionnez la culture à modifier puis cliquez sur la barre de défilement pour sélectionner la culture à affecter sur la parcelle.

Vérifiez que la culture déclarée à la PAC est correcte, modifiez-la si nécessaire.

b : En fonction de la culture principale choisie, on peut modifier le code Culture PAC.

Les codes cultures PAC peuvent être différents pour des cultures comme :

- jachères
- Prairie temporaire avec légumineuses prépondérantes
- méteils
- par exemple, blé en culture principale, codé BFP pour la PAC



Sur cette page, un simple clic sur  permet de choisir une culture en fonction du code PAC :

En tapant directement les 1ères lettres du code PAC, vous pouvez valider et choisir la ligne proposée.

S'affichent alors les libellés des cultures qui génèrent ce code PAC et qu'on peut donc utiliser.

Détail PAC

Code PAC: MLG

Libellé culture MesParcelles

autre mélange de plantes fixant l'azote
Prairie en mélange légumineuses prépondérantes
prairie tempée 5 ans ou moins maj légumineuses

Vous pouvez également, en fonction de la culture saisie, modifier **la précision** :

- blé : si la parcelle dispose d'une variété éligible à la MAEC PRV ou non (par défaut, indiquez 001)
- chanvre
- boisement des terres agricoles (les types de boisement)
- Le miscanthus (Giganteus pour le décompte SIE)
- Les jachères (jachère mellifère pour le décompte SIE)

La parcelle de rattachement est à renseigner pour les bandes (BTA, BOR, BFP, BFS) ou les SNA MesParcelles (S'il s'agit d'une seule parcelle, la ligne se remplit automatiquement).

Pour les bandes, une longueur est automatiquement calculée et est modifiable dans la fiche parcellaire.

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 2

Code PAC: BTA (Bande tampon)

Agriculture biologique:

Destination ICHN: Non renseigné

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente:

Longueur bande calculée (m): 655

Longueur bande (m): 655

Parcelle de rattachement: 8 - blé tendre hiver (COUTURES) - (1)



Il faudra contrôler que les bandes ont une largeur supérieure à 5 m ou 1m selon le cas, en tout point, sinon lors de l'instruction, elles ne seront pas comptabilisées dans les SIE : MesParcelles offre la possibilité d'un contrôle automatique (voir [5.-2. PAC – Bordures](#)).

c : Le cadre 'Détails agriculture biologique' permet de déterminer si la parcelle est en agriculture biologique. Si c'est le cas, cochez d'abord la ligne « Agriculture biologique », puis si nécessaire « culture en maraîchage ». Les autres cases peuvent être cochées, mais ne seront pas exportées dans Telepac.

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 2

Code PAC: BTH (Blé tendre d'hiver)

Précision / variété: 001 (Variété sans mesure de préservation des ressources génétiques)

Agriculture biologique:

Destination ICHN: commercialisation

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente:

Détails agriculture biologique

Aide au maintien:

Aide à la conversion:

Culture en maraîchage:

Culture annuelle:

d : pour les exploitations en zone ICHN, renseigner la destination « autoconsommation » pour les céréales et maïs ensilage.

Destination ICHN: commercialisation

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente: autoconsommation

commercialisation

e : Le cadre 'Dérochée à suivre' (pour SIE) sert à saisir les informations de la culture dérochée ou intermédiaire (CIPAN) suivante. Pour que ce soit admissible, il est nécessaire de saisir les deux espèces admissibles du mélange ou seulement « sous-semis d'herbe ou de légumineuses ».

Dérochée à suivre (pour SIE)

Premier constituant du mélange: vesces x v

Second constituant du mélange: avoine x v

f : MAEC SHP.

Le menu déroulant est à renseigner pour les parcelles en PRV. Pour indiquer les surfaces cibles des MAEC SHP, cochez la case associée. Les autres MAEC sont gérées et déclarées directement dans Telepac.

MAEC SHP ou PRV

Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible:

 Vous pouvez également modifier la culture et les infos PAC de plusieurs parcelles en même temps, en sélectionnant plusieurs parcelles et en cliquant sur le bouton 'Saisie groupée'.

Surface graphique	Surface admissible							
2.59								
11.02	11.02							
0.18								
0.94								
7.20	7.20							
6.85	6.88							
0.07								
15.85	15.85							
0.10								
12.82	12.92							

Saisie groupée (indicated by a red arrow pointing to the group action icons in the table)

Saisie groupée

Toutes modifications des données mises à disposition dans ce formulaire sera répercutée sur les parcelles sélectionnées

N° lot	N° parcelle	Nom	Surface mesurée	Surface admissible	Culture dérochée	Commune	Culture	Statut PAC
1	5	parcelle n°5	7.20	7.20		SALLY	orge hiver	✓
1	8	parcelle n°8	15.85	15.85		SALLY	orge hiver	✓
2	15	parcelle n°1	4.23	4.22		SALLY	orge hiver	✓

Formulaire de modification

Système cultural

Culture principale: orge hiver Culture dérochée:

CIPAN: Non renseigné Statut:

Culture précédente: Non renseigné Culture à conserver pour la campagne suivante:

Déclaration PAC

Culture principale

Agriculture biologique:

Destination ICH:

Agroforestier:

Conforme SIE:

MAEC SHP ou PRV:

MAEC SHP ou PRV: Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible:

Dérochée à suivre (pour SIE)

Premier constituant du mélange: x v

Second constituant du mélange: x v

5. Vérification des données PAC

5.1 PAC - Général

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Le Type de sélection « PAC – Général » est affiché par défaut.

Cette sélection est indispensable pour réussir votre dossier. L'écran comporte en effet des colonnes dédiées aux infos PAC et permet de vérifier **si toutes les données ont été correctement saisies**.

 Cliquez sur le bouton 'Lancer le calcul des surfaces admissibles'.

Sélection de parcelle

Type de sélection: PAC - Général Code P

Lancer le calcul des surfaces admissibles Vérifier les largeurs de bandes

N° lot	N° télépac parcelle	Nom parcelle	Code culture	
1	3	l'essai	VRC	Vigne:
1	5	le test	VRC	Vigne:
1	4	le quizz	VRC	Vigne:
1	6	cheux	VRC	Vigne:

D'autres présentations sont disponibles pour vérifier les autres infos spécifiques :

Vérifiez les codes PAC grâce à la liste déroulante. Cette vision générale des codes PAC permet de vérifier qu'il n'y a pas de code « bizarre » (J6P à la place de J6S, PTR à la place de MLG, ...)

Libellé culture PAC	Précision	Production semence
fusionnée à l'export vers TéléPAC		
Blé tendre d'hiver	001	
Surface agricole tempor. non exploitée		
fusionnée à l'export vers TéléPAC		
Orge d'hiver		
Prairie permanente		
Surface agricole tempor. non exploitée		
Orge d'hiver		
Bande tampon	9	

Tous les codes PAC
Tous les codes PAC
BTA
BTH
CZH
J6S
LUZ
MIE
MLF
ORH
ORP
PPH
PTR
SNA MesP
SNE

On peut également utiliser la fonction de tri qui s'active au clic sur le libellé de la colonne.



Les différents filtres permettent notamment de vérifier rapidement la présence de 'Précision' pour BTH, CHV, VRG, .. et des codes mélanges pour les cultures concernées (MLG, MLF, CPL, MPC, ...).

Pensez à vérifier les parcelles cochées 'Production semence'.

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence	Desti IC
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
BTA	Bande tampon	9		
ORH	Orge d'hiver			
BTH	Blé tendre d'hiver	001		
CZH	Colza d'hiver			
LUZ	Luzerne		✓	
BTH	Blé tendre d'hiver	001		
ORP	Orge de printemps			
PPH	Prairie permanente			

Vérifiez la réimplantation des prairies temporaires

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence	Destination ICHN	1ère cult. dérobée	2ème cult. dérobée	Ré-implantation PP
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC						
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC						
BTA	Bande tampon	9					
ORH	Orge d'hiver			A	avoine	pois	
BTH	Blé tendre d'hiver	001		C			
CZH	Colza d'hiver			C			
LUZ	Luzerne		✓				
BTH	Blé tendre d'hiver	001		C			
ORP	Orge de printemps			C			
PPH	Prairie permanente						
J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée SIE						
MIE	Mais ensilage			A			
PPH	Prairie permanente						✓
PPH	Prairie permanente						
BTH	Blé tendre d'hiver	001		C			

Vérifier la présence si nécessaire des dérobées SIE.

Vérifier les caractéristiques ICHN dans la colonne 'Destination ICHN'

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence	Destination ICHN
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
BTH	Blé tendre d'hiver	001		C
SNE	Surface agricole tempor. non exploitée			
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
ORH	Orge d'hiver			C
PPH	Prairie permanente			
SNE	Surface agricole tempor. non exploitée			
ORH	Orge d'hiver			A
BTA	Bande tampon	9		

👍 Enfin, pour vérifier les surfaces globales par culture, l'édition 'Descriptif parcelles PAC' (via le menu Documents > PAC) permet d'accéder rapidement à l'ensemble des éléments nécessaires en choisissant l'affichage par culture.

Descriptif parcelles PAC

Choix affichage: Communes

Commune: Toutes les communes x

Format: PDF

Prévisualiser Imprimer

N° ilot	N° par. c.	Nom de la parcelle	Surface graphique (ha)	Surface admissible (ha)	Nom	Précision
8	17	parcelle n°17	0.49		Bande tampon (BTA)	16
1	3	parcelle n°3	0.17		Bande tampon (BTA)	2
Total Bande tampon (BTA)			0,66			
10	19	parcelle n°19	7.91	7.9	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
4	6	parcelle n°6	15.78	15.78	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
11	21	parcelle n°21	7.67	7.67	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
7	13	parcelle n°13	0.64	0.64	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
8	16	parcelle n°16	5.48	5.98	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
Total Blé tendre d'hiver (BTH)			37,48	37,97		
12	22	parcelle n°22	2.81	2.81	Colza d'hiver (CZH)	
14	23	parcelle n°23	0.17	0.17	Colza d'hiver (CZH)	
1	2	parcelle n°2	37.37	37.3	Colza d'hiver (CZH)	
3	5	parcelle n°5	19.5	19.5	Colza d'hiver (CZH)	
9	18	parcelle n°18	0.94	0.94	Colza d'hiver (CZH)	
Total Colza d'hiver (CZH)			60,79	60,72		

🔍 En choisissant l'affichage 'Communes', vous obtiendrez le détail et la surface globale par commune => très utile pour vérifier la part de l'exploitation située en zone défavorisée et déterminer l'éligibilité à l'ICHN.

5.2 PAC – Bordures

Vérifiez la présence des parcelles de rattachement pour le type de bande (BTA, BOR, BFP, BFS) et les SNA MesParcelles.

Vérifiez également la longueur de bande si vous souhaitez les valoriser en SIE.

🔍 A la saisie des informations parcellaires, dans certains îlots, il vous est proposé plusieurs parcelles de rattachement. Si vous ne savez plus laquelle rattacher, alors choisissez en une et jetez un œil au calcul de la longueur de bande. Elle correspond à la longueur située entre la bande et sa parcelle de rattachement. Si elle est de 5m, alors la parcelle sélectionnée n'est probablement pas la bonne.

Puis, vérifiez la largeur de bande :

👍 MesParcelles dispose d'un bouton pour vérifier les largeurs de bande. Ainsi, pour BTA et BOR, la largeur doit être supérieure ou égale à 5m, pour BFP et BFS, la largeur doit être supérieure ou égale à 1m.

Par un simple clic sur le bouton 'Vérifier les largeurs de bande',

PAC - Bordures ▼ Code PAC

ces admissibles **Vérifier les largeurs de bandes** Renseigner les parcelles

L'outil déclenche une alerte si les critères ne sont pas respectés.



Cliquez sur la colonne au-dessus de la localisation des pastilles permet de trier pour faire apparaître en haute de la liste les bandes à problème.

Attention

Votre dossier comporte au moins une parcelle pouvant être comptée en tant que SIE (BTA, BOR, BFP, BFS) mais dont la largeur est trop faible. Si vous la sélectionnez comme SIE sur Télépac, le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction

55 parcelles - 299.1 ha

N° Ilot	N° télépac parcelle	Nom parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Parcelle de rattachement	Longueur bordures	Surface graphique	Surface admissible
1	1	parcelle n°1	ORP	Orge de printemps			24.61	24.97
1	2	parcelle n°1	BFS	Bande admissible /forêt sans product...	1 - ORP	752.00	0.36	

Surface admissible

Si une anomalie est détectée, utilisez la loupe pour zoomer sur la parcelle est identifier le problème. Vous pourrez ainsi éventuellement modifier le contour de la bande ou la refaire totalement. Pour la refaire rapidement, fusionnez d'abord l'ancienne bande avec la parcelle voisine puis refaites la découpe bordure.

Le bouton **Renseigner les parcelles de rattachement** permet de renseigner automatiquement les parcelles rattachées aux bandes.

Il associera les bandes à la parcelle avec laquelle la bande partagera la plus grande longueur.

Les SNA MesParcelles seront rattachées automatiquement à la parcelle voisine si un seul choix est possible. Si 2 parcelles peuvent être concernées, le rattachement sera manuel. L'affectation à une surface ou une autre peut en effet avoir des répercussions sur la surface admissible en terre arables (base de calcul pour le pourcentage de SIE), sur la diversité des assolements... notamment dans le cas de rattachement d'éléments BCAA7.

5.3 PAC – BIO

Le cadre 'Détails agriculture biologique' permet de déterminer si la parcelle est en agriculture biologique. Vérifiez l'ensemble des caractéristiques.

Code culture	Libellé culture PAC	Agriculture biologique	Statut bio	Culture annuelle	Culture en maraîchage	Surf graph
ORP	Orge de printemps					24
CHU	Chou					2
PPH	Prairie permanente					4

5.4 PAC – SIE

Le calcul des SIE est automatique. Il considère comme SIE tous les éléments qui répondent aux critères.

Ce calcul vous permet d'avoir une idée des SIE potentielles dans le dossier et de choisir les SIE que vous pourrez exporter si vous le souhaitez. Sur Telepac il vous sera demandé de sélectionner les éléments complémentaires, notamment le SIE topographiques comme les haies.

L'information « Conforme SIE » dans la fiche parcellaire vous permet de valider les parcelles à prendre en compte en SIE (dans le cas notamment de l'interdiction des traitements phytosanitaires sur SIE). Cette information n'est pas transmise vers Telepac. Il vous faudra alors cocher dans Telepac la case indiquant que les éléments sélectionnés n'ont pas reçu de traitement phytosanitaire.

Vérifiez que 'Conforme SIE' est alors coché pour :

- Les plantes fixatrices d'azote,
- Les jachères,
- MCT,
- TCR,
- BFP.

Vous pouvez évaluer la part que représente chaque parcelle ou bande dans l'atteinte de l'objectif SIE, ce qui permet d'évaluer rapidement des oublis ou des problèmes :

Code culture	Libellé culture PAC	Conforme SIE	Longueur bordures	% objectif SIE	Surface graphique
LUZ	Autre luzerne	✓		29.37	2.59
LUZ	Autre luzerne				4.37
BFP	Bande admissible /forêt avec producti...		309.00		0.33
BFP	Bande admissible /forêt avec producti...	✓	230.00	0.46	0.24
BFP	Bande admissible /forêt avec producti...		590.00	7.43	0.75

En bas de page, vous pouvez vérifier l'atteinte globale de l'objectif.

33	5.53	i	✎ 🔍	<input type="checkbox"/>
20	0.20	i	✎ 🔍	<input type="checkbox"/>
Total SIE (objectif 100%) : 198.71%				

👍 Pour aller plus loin sur les SIE, utilisez l'édition spécifique qui intègre tous les éléments topographiques susceptibles d'être utilisés comme SIE.

Cette édition est disponible dans le menu [Documents > PAC > Synthèse des SIE](#).

Terres arables :	423,34 ha
Objectif SIE :	21,17 ha
Total SIE :	4,674 ha
% SIE / terres arables :	1,10 %

Vous visualisez également la part de chaque type de SIE prise en compte. Cela permet de mettre de côté des SIE qui peuvent vous paraître non nécessaires de cocher sur Telepac, (par exemple des éléments topographiques si vous avez assez de jachère).

ent topographique	Coefficient	Quantité	SIE
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Total		6,00	0,018 ha

5.5 PAC – MAEC / Agroforesterie

Vous pouvez vérifier les éléments PRV, surfaces cibles et types d'aide à l'agroforesterie.

Libellé culture PAC	Mesure PRV	Surface cible	Agroforeste...	Surfa graphic
Orge de printemps			RDR3	24.9
Autre luzerne				2.5
Prairie permanente		✓		4.3
Orge d'hiver				1.8
Colza d'hiver				0.8

5.6 PAC – Prairies ou Pâturages permanents

La comparaison est toujours possible avec le XML de Telepac est permet de vérifier le 1° point listé ci-dessous. La nouvelle couche des couverts fournie par l'ASP permet de vérifier l'ensemble des points listés. Vous pouvez choisir la couche de comparaison à utiliser.

pâturages permanents

Comparaison avec les couverts de référence 2019
 Comparaison avec les parcelles téléchargées depuis TéléPAC

 MesParcelles compare le code culture et vous alerte sur les incohérences.

Là encore, un simple clic sur le bouton **Vérifier les prairies et pâturages permanents** vous affiche les parcelles en alerte.

En cas de potentielle anomalie détectée, vous obtenez :

Attention

 Votre dossier comporte 5 parcelles  qui étaient instruites soit :

- en terres arables, cultures pérennes, couvert herbacée ou jachère de moins de 5 ans l'an passé et qui déclarée en "prairie ou pâturage permanent" cette année.

 Votre dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.

N°	N° télépac parcelle	Nom parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Surface graphique	Surface admissible	Couvert instruit en H-1	
1	1	parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	1.28	1.28		
2	1	parcelle n°1	PRH	Prairie permanente	1.07	1.07		
3	1	parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	3.51	3.51		
4	1	parcelle n°1	BTx	Blé tendre d'hiver	4.19	4.19		
4	2	parcelle n°2	SNE	Surface agricole temporaire, non exploitée	0.12	0.00		
4	3	parcelle n°3	PRH	Prairie permanente	0.17	0.17		
5	1	parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	0.51	0.51		
6	1	parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	0.89	0.89		
7	1	parcelle n°4	J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée SIE	1.52	1.52		
8	1	parcelle n°1	SOJ	Soja	5.29	5.25		
9	1	parcelle n°1	AU?	Avoine de printemps	0.19	0.19		
10	1	parcelle n°1	BTx	Blé tendre d'hiver	3.27	3.27		
11	1	parcelle n°1	ORH	Orge d'hiver	1.58	1.58		
11	3	parcelle n°3	ORH	Orge d'hiver	2.45	2.45		
12	1	parcelle n°1	BTx	Blé tendre d'hiver	2.52	2.52		
13	1	parcelle n°1	PTx	Autre prairie temporaire de 5 ans ou ...	6.28	6.28		
14	1	parcelle n°5	J6H	Jachère de 6 ans ou moins	6.00	6.00		
15	1	parcelle n°6	J6H	Jachère de 6 ans ou moins	1.40	1.40		
16	1	parcelle n°7	PRH	Prairie permanente	0.95	0.95		
17	1	parcelle n°8	J6P	Jachère de 6 ans ou plus	6.67	6.67		
18	1	parcelle n°9	EPE	Epeautre	16.35	16.35		
19	1	parcelle n°10	PRH	Prairie permanente	166.12	166.12		

Une pastille orange indique la parcelle avec alerte. A sa droite figure le type de couvert instruit et présent en superposition avec la parcelle actuelle :

PP : prairies ou pâturages permanents + J6P

PT X : prairie temporaire ou jachère de X années (X allant de 0 à 5 ans)

J6S : jachère de 6 ans ou plus déclarée SIE

AU : autres cultures (terres arables, cultures pérennes)

Les alertes de vérification de largeurs de bande et de qualification des prairies permanentes ne bloquent pas l'envoi du XML vers Telepac.

Vous pouvez faire les mêmes constats avec la couche des couverts.



Dans l'exemple ci-dessus j'ai une alerte, car ma parcelle déclarée en « prairie permanente » est située sur une zone instruite en « Autres cultures » et une zone instruite en PT4.

6. Export depuis MesParcelles

6.1 Extraction des îlots et parcelles

Vérifiez que vous êtes sur la récolte 2021.

Le service Telepac doit avoir été ouvert sur votre exploitation. Cela peut être réalisé en masse par votre administrateur MesParcelles, ou sinon faites-le directement par [Services connectés > Catalogue de services](#).

Cliquez sur le menu [Engagement > PAC > Echanges Telepac](#), puis sur le bouton Export XML.



L'export de MesParcelles vers Télépac contient :

- Uniquement les îlots cochés comme « îlots modifiés ou créés » c'est-à-dire uniquement les îlots différents entre MesParcelles et Télépac.
- Toutes les parcelles avec les infos liées
- Les justifications de création ou modification d'îlots
- Les SIE parcellaires si vous avez choisi cette option
- Les demandes d'aides, sous certaines conditions

Attention, il faut préciser une justification en cas de différence entre vos îlots et ceux validés par l'administration. Elle vous sera demandée sur TéléPAC.

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Couche de référence: Îlots de référence ASP Îlots téléchargés depuis Télépac

Inclure les demandes d'aides dans le fichier d'export. À renseigner dans la page [Diagnostic PAC](#).

Ne pas fusionner les parcelles contiguës de mêmes caractéristiques

Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année

Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC-SIE »

Modifier la justification de modification pour les îlots sélectionnés Lancer l'export

N°	Nom	Commune	Surface mesurée	Différence	
1	îlot n°1	AUBENAS	0.49	0.04	
13	îlot n°13	MIRABEL	0.71	0.05	

La justification de la modification est obligatoire dans MesParcelles.

Cet écran permet de saisir les justifications îlot par îlot ou de manière groupée.

N Un contrôle est également réalisé afin de vérifier que l'utilisateur a choisi le bon type de justification 'CREATION' ou 'MODIFICATION'. Un type de justification erroné ne sera pas importé dans Telepac.

Le contrôle s'effectue uniquement dans les cas suivants :

- La couche de référence cochée est celle des îlots téléchargés de Telepac.
- La case 'Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année' est décochée

Couche de référence: Îlots de référence ASP Îlots téléchargés depuis Télépac

Inclure les demandes d'aides dans le fichier d'export. À renseigner dans la page [Diagnostic PAC](#).

Ne pas fusionner les parcelles contiguës de mêmes caractéristiques

Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année

Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC-SIE »

Lancer l'export

Surface	Différence		
4.83	1.94		<input type="checkbox"/>
30.14	6.03		<input type="checkbox"/>
4.08	9.54		<input type="checkbox"/>
3.77	0.2		<input type="checkbox"/>
1.08	0		<input type="checkbox"/>
19.42	1		<input type="checkbox"/>

CRÉATION à passer en MODIFICATION, sinon la justification ne sera pas reprise dans TéléPAC

Les alertes se manifestent par la présence d'une pastille orange.

Une info-bulle permet de préciser l'alerte.

Ces alertes ne sont pas bloquantes. Vous pourrez malgré tout exporter le dossier si vous le souhaitez.

En supplément des contrôles déjà présents, sont vérifiées les largeurs de bandes (BTA, BOR, BFP et BFS), ainsi que la présence d'incohérence de succession de code PAC.

Éléments pouvant déclencher une anomalie sur votre dossier lors de son traitement par les organismes instructeurs :

- Votre dossier comporte au moins une parcelle pouvant être comptée en tant que SIE (BTA, BOR, BFP, BFS) mais dont la largeur est trop faible. Si vous la sélectionnez comme SIE sur Télépac le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Bordures"](#)
- Votre dossier comporte au moins une parcelle qui a été requalifiée en prairies ou pâturages permanents lors de l'instruction par la DDT.
Le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Prairies et pâturages permanents"](#)

Ces deux alertes renvoient vers les pages idoines. Elles ne sont pas bloquantes.

Options pour l'export :

- Vous pouvez choisir que dans le fichier d'export généré, les parcelles contiguës de même caractéristiques ne soient pas fusionnées. Intérêt notamment en cas de transfert de DPB.
- En cas de changement de pacage ou d'installation, tous les îlots doivent être définis en CREATION, même si les contours sont identiques aux îlots de la couche anonyme. L'option « Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année » permet de justifier automatiquement tous les îlots en création

- Vous pouvez choisir d'exporter le caractère SIE pour les SIE parcellaires (plantes fixatrices d'azote, BTA, jachère...) en cliquant sur « Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC – SIE »

Pour créer le fichier d'export, cliquez sur « Lancer l'export ».

Cliquez ensuite sur « Fichier XML Telepac » pour sauvegarder le fichier sur le disque dur.

Votre dossier a été exporté

Vous pouvez télécharger le fichier XML de votre dossier qui vous sera demandé sur Télépac en cliquant ici :

TéléPAC. <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>
Menu : "Dossier PAC 2021" puis "IMPORT/EXPORT" et "Import dossier"



6.2 Enregistrement des données sur votre ordinateur :

Le fichier s'enregistre habituellement par défaut dans le dossier 'Téléchargements'.

Retournez à l'endroit où vous avez enregistré ce fichier (pour afficher le dossier 'Téléchargements' : cliquez simultanément sur les touches Ctrl et J).



7. Import sur Telepac

Accédez au site Telepac = <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>.

Connectez-vous à Telepac avec votre identifiant (numéro PACAGE) et mot de passe Telepac.



Pour la déclaration de surface, cliquez sur « Dossier PAC 2021 ».

Sur la page d'accueil de la déclaration 2021, lisez attentivement les consignes et cliquez en bas sur « Accéder à la télédéclaration ».

▶ IMPORTER DES ÎLOTS ▶ ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION

